



CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 FEVRIER 2025

PROCES VERBAL DE SEANCE

Le 20 février 2025, à 20h00, le conseil municipal de la commune de MARS, dûment convoqué le 13 février 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. VIODRIN, Maire.

Présents : Jérôme VIODRIN, Emilie PEYRARD, Philippe BUCHET, Nicole CHAVANON, Marcel Edmond PAYEN, Alain JOLIVET, Pierre-Yves LARUE, Sébastien CHRISTOPHE, Noémie SARNIN

Excusés : Luc MONTARLOT (donne pouvoir à Philippe BUCHET), Géraldine PERRIN (donne pouvoir à Emilie PEYRARD), Sophie REBERGUE (donne pouvoir à Sébastien CHRISTOPHE), Jérôme BOYER (donne pouvoir à Jérôme VIODRIN), Paul MEUNIER

Secrétaire de séance : Emilie PEYRARD

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 9

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Le conseil municipal approuve le CR du 3 décembre 2024.

➤ **Ajout de points à l'ordre du jour**

Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour : Admission en non-valeur

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cet ajout à l'ordre du jour.

➤ **Nouvelle convention boue**

Monsieur le Maire explique que suite au transfert de compétence assainissement vers Charlieu Belmont Communauté, nous devons valider la convention type de mandat pour la facturation et le recouvrement de la redevance « assainissement collectif ». Il est fait projection de cette convention.

Charlieu Belmont Communauté a institué des redevances pour cette compétence et a souhaité que la facturation et le recouvrement à l'amiable de cette redevance soient effectués sur la même facture que celle de l'eau potable.

Le conseil municipal à l'unanimité valide cette nouvelle convention.

➤ **Bail les Allognes - OPHEOR**

Monsieur le Maire explique que suite à un RDV avec un technicien d'OPHEOR il a été évoqué la nécessité d'effectuer différents travaux dans un futur plus ou moins proches dans les logements des Allognes.

Nous avons actuellement un bail emphytéotique en cours avec OPHEOR qui se termine dans une dizaine d'années.

Aussi, avant d'entreprendre des gros travaux sur ce bâtiment, OPHEOR souhaite s'assurer du renouvellement de ce bail.

Nous ne délibérerons pas sur ce point ce soir mais celui-ci sera remis à l'ordre du jour d'une

prochaine séance. Il semblait néanmoins important d'en parler et de commencer à réfléchir sur les différentes possibilités qui s'offre à nous à ce sujet (renouveau du bail emphytéotique, vente du bâtiment ou reprise des locations par la mairie à la fin du bail...).

➤ **Protection sociale complémentaire – CDG42**

Monsieur le Maire expose l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique qui vient renforcer le dispositif relatif à la protection sociale complémentaire en instituant à compter du 1^{er} janvier 2025 en matière de prévoyance, et du 1^{er} janvier 2026 en matière de santé, une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurances (labellisés ou issus d'une convention de participation) souscrits par leurs agents.

Il est rappelé que depuis le 1^{er} janvier 2025, nous proposons à nos agents une prévoyance à adhésion facultative avec « Relyens » (suite à la convention de participation signée avec le CDG42).

A partir donc du 1^{er} janvier 2026, nous devons proposer, de la même manière une complémentaire santé.

Il est donc proposé aujourd'hui de s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier nos agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Santé » avec le CDG42.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de mandater le CDG42 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Santé ».

➤ **Création poste rédacteur (SGM)**

Monsieur le Maire explique que suite au décret visant à promouvoir les secrétaires de mairie des communes de moins de 2 000 habitants nous devons créer un emploi permanent de secrétaire générale de mairie dans le grade de rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création de ce poste.

➤ **Suppression de postes**

Compte tenu du départ d'un agent technique depuis novembre dernier et de la promotion interne de notre secrétaire, il convient de supprimer les emplois correspondants d'adjoint administratif à temps complet et d'adjoint technique à temps non complet à raison de 10h hebdomadaires.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la suppression de ces 2 postes.

BUDGET COMMUNE :

Avant présentation, M. le Maire informe les élus que comme l'année dernière, nous avons eu beaucoup de mal à faire valider ces chiffres par le trésor public qui met du temps à nous répondre...

➤ **Compte de Gestion 2024**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions

modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les écritures sont conformes,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024.

➤ **Compte Administratif 2024**

Monsieur le Maire se retire et laisse la présidence à Mme Emilie PEYRARD, 1^{ère} Adjointe pour la présentation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2024 du budget communal qui s'établit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Total dépenses	373 866.37€
Total recettes.....	466 184.76€
Résultat de l'exercice 2024	92 318.39€
Résultat antérieur reporté	149 950.86€
Intégration résultat Syndicat Bouverie	1 261.33€
Résultat à reporter	243 530.78€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Total dépenses	171 073.83€
Total recettes.....	152 551.75€
Solde d'exécution 2024	- 18 522.08€
Résultat antérieur reporté	- 40 852.84€
Intégration résultat Syndicat Bouverie	- 320.75€
Résultat à reporter	- 59 695.67€

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif 2024 du budget communal.

➤ **Affectation du résultat**

Monsieur le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2024 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice	92 318.39 €
Résultat antérieur reporté	149 950.86 €
Intégration résultat Syndicat Bouverie.....	1 261.33€
Résultat d'exploitation cumulé	243 530.78 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice	- 18 522.08€
Résultat antérieur reporté	- 40 852.84€
Intégration résultat Syndicat Bouverie.....	- 320.75€
Résultat cumulé investissement	- 59 695.67€
Restes à Réaliser.....	21 300.00€
Résultat d'investissement cumulé	- 38 395.67€

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- *AFFECTE une partie du résultat de fonctionnement à l'investissement de 38 395.67€ au compte 1068*
- *AFFECTE le restant du résultat de fonctionnement de 205 135.11€ au R002*

BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

➤ **Compte de Gestion 2024**

Tout comme pour le budget communal, le Maire explique que le Conseil doit approuver le compte de gestion 2024 du budget Eau / Assainissement.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte de gestion du budget eau assainissement du trésorier municipal pour l'exercice 2024.

➤ **Compte Administratif 2023**

Monsieur le Maire se retire à nouveau et laisse la présidence à Mme Emilie PEYRARD, 1^{ère} Adjointe pour la présentation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2024 du budget eau/assainissement qui s'établit ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION :

Total dépenses	169 462.35€
Total recettes.....	170 572.11€
Résultat de l'exercice 2024	1 109.76€
Résultat antérieur reporté	122 798.53€
Résultat à reporter	123 908.29€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Total dépenses	71 594.92€
Total recettes.....	94 535.60€
Solde d'exécution 2024	22 940.68€
Résultat antérieur reporté	- 22 492.33€
Résultat à reporter	448.35€

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif 2024.

BUDGET LOTISSEMENT

➤ Compte de Gestion 2024

Tout comme pour le budget communal, le Maire explique que le Conseil doit approuver le compte de gestion 2024 du budget Lotissement.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte de gestion du budget lotissement du trésorier municipal pour l'exercice 2024.

➤ Compte Administratif 2024

Monsieur le Maire se retire une 3^{ème} fois et laisse la présidence à Mme Emilie PEYRARD, 1^{ère} Adjointe pour la présentation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2024 du budget lotissement qui s'établit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Total dépenses	13 872.03€
Total recettes.....	13 872.03€
Résultat de l'exercice 2024	0.00€
Résultat à reporter	0.00€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Total dépenses	13 872.03€
Total recettes.....	20 000.00€
Solde d'exécution 2024	6 127.97€
Résultat à reporter	6 127.97€

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif 2024.

➤ Autorisation dépenses avant vote du budget

Monsieur le Maire rappelle que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Cette autorisation est nécessaire afin de payer le remplacement de la vitrine réfrigérée à l'épicerie « Le P'ti Marsu » pour un montant de 8 906.76€ TTC.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité ouvre une ligne de crédit à l'article 2184 pour 8 906.76€ TTC.

➤ Admission non-valeur

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le comptable public nous a transmis des irrécouvrabilités sur le budget eau et assainissement.

Le montant total s'élève à 303.35€ pour 4 pièces.

N'ayant pas pu procéder au recouvrement de ces pièces pour un montant 303.35€, il demande l'admission en non-valeur de ces pièces pour ce montant.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte l'admission en non-valeur de la somme de 303.35€

➤ QUESTIONS DIVERSES

Augmentation cotisation CNRACL : Nous avons eu une augmentation de 3% sur les cotisations patronales cette année. Cette augmentation va s'accroître chaque année pour atteindre 12% de plus en 2028. Si nous restons sur la même base de masse salariale, l'augmentation représentera autour de 13 000€ de plus par année à partir de 2028.

Lotissement : Le marché public pour les travaux de viabilisation se sont terminés le 14 février, l'analyse des offres est en cours par le cabinet d'études Réalités, la prochaine réunion aura lieu le 28 février pour la remise de cette analyse.

Travaux Le P'ti Marsu : Les travaux de réaménagement de la partie épicerie vont se faire prochainement pour un montant de 13 095.82€ TTC (entreprise GONNET).

Travaux/Tarif eau : 2 remplacements de colonnes sont à exécuter cette année pour un montant supérieur à 25 000€. Nous nous interrogeons sur l'augmentation du prix de l'eau pour l'année 2025-2026 aux vues des travaux qu'il reste à réaliser et l'inflation.

Chicane route de la Gonne : Suite aux travaux de sécurisation qui ont eu lieu route de la gonne, il est rappelé que les 4 chicanes sont aux normes imposées par le Département. Visuellement les 2 du haut paraissent plus petites et donc peu efficaces mais elles ont le même impact que les 2 autres.

Démission : M. le Maire porte à connaissance des conseillers la démission de Marjorie Givre pour raison personnelle.

Jérôme Viodrin
Maire de Mars



Emilie PEYRARD
Secrétaire de séance

